



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

accidents

Question écrite n° 3972

Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé des transports sur la lutte contre l'insécurité routière. Grand chantier du précédent quinquennat, la lutte contre l'insécurité routière a été une réussite incontestable, avec cinq années consécutives d'amélioration. Ainsi en 2006 le nombre de tués a reculé de 11,5 % par rapport à 2005, première année où le nombre de morts sur les routes avait été inférieur à 5 000 personnes. Cependant le début de l'année 2007 s'est traduit par une hausse du nombre d'accidents de la route et du nombre de personnes décédées, avec une hausse de 1,9 % au premier semestre. Il lui demande les mesures concrètes que compte prendre le Gouvernement pour poursuivre l'amélioration de la sécurité routière entamée en 2002.

Texte de la réponse

La politique de lutte accrue contre la délinquance routière conduite depuis quelques années permet d'assister à un déclin régulier du nombre d'accidents, de tués et de blessés, sans précédent dans son ampleur depuis une trentaine d'années. Cette amélioration constatée (plus de 9 000 vies sauvées et 100 000 blessés évités en cinq ans) doit être poursuivie dans le souci permanent de sauver des vies humaines et de diminuer le nombre de drames qu'entraînent les accidents de la route. La communication en matière de sécurité routière en 2007 sensibilise l'opinion afin de faire évoluer les comportements et les mentalités, et ainsi d'asseoir le changement dans la durée. Les campagnes de communication, dont le ton a été « durci » ces derniers temps, ont vocation à faire prendre conscience à chacun de la nécessité d'adopter un comportement responsable dans sa conduite en respectant les règles certes, mais aussi en respectant les autres usagers. Elles s'inscrivent dans une politique globale au même titre que la formation, la prévention des risques, l'amélioration des infrastructures routières, la recherche médicale et les avancées techniques, ainsi que la mobilisation des acteurs du niveau national ou local. Le Gouvernement est déterminé à poursuivre et à renforcer son action pour promouvoir, dans l'intérêt de chacun, une conduite plus apaisée. Afin de donner un nouvel élan à toutes ces actions, des orientations seront décidées à l'occasion du prochain comité interministériel de la sécurité routière (CISR).

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3972

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 septembre 2007, page 5523

Réponse publiée le : 23 octobre 2007, page 6592